

Arrêté N° 25-2022-02-22-00003

**Modifiant l'arrêté nommant les lieutenants de louveterie du département du Doubs
pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024**

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination du Préfet du Doubs – M. COLOMBET (Jean-François) ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Philippe PORTAL, administrateur général détaché, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;

Vu l'arrêté n° 25-2021-09-27-00001 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2019-12-31-005 du 31 décembre 2019 nommant les lieutenants de louveterie du département du Doubs pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 ;

Vu le courrier de démission de M. Jean-Marie PELISSARD en date du 19 juin 2021 ;

Vu le courrier de démission de M. Stéphane CHOLEY en date du 25 janvier 2022 ;

Considérant que M. Maurice BULLE a été atteint par la limite d'âge en août 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°25-2019-12-31-005 du 31 décembre 2019 est modifiée comme suit :

Sont nommés lieutenants de louveterie dans le département du Doubs jusqu'au 31 décembre 2024 :

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE		CIRCONSCRIPTIONS
Nom	Adresse	
AYRAULT Anthony	13 Rue des Oiseaux 25580 ETALANS	BESANCON (n° 8)
BOILLON Jean-luc	6 Rue du Calvaire 25390 LORAY	PIERREFONTAINE-LES-VARANS (n° 18)
BONNAIRE Dominique	12 Rue de Pierrefontaine 25380 BRETONVILLERS	LE RUSSEY (N° 19)
BOSSERT Abel	5 rue de Croux 25840 VUILLAFANS	AMANCEY (n° 15)
BOUCARD Christophe	15 Grande Rue 25130 VILLERS LE LAC	MORTEAU (n°24)

FOLTETE Joël	9 rue de la Côte 25680 GOUHELANS	ROUGEMONT (n°3)
GAILLOT Yves	5 Rue de Rancenay 25320 MONTFERRAND-le-CHATEAU	BOUSSIERES (n° 7)
JACOULOT Fabrice	24 Chemin du Perroyer 25800 EPENOY	VALLEE DU DRUGEON (n°22)
JACQUIER Christian	21 Derrière les Murs 25110 BAUME LES DAMES	BESANÇON (n°8) et ROULANS (n° 9)
JACQUOT Guy	16 Rue de Saint-Vit 25410 MERCEY LE GRAND	AUDEUX (n° 1)
LALLEMAND Gilbert	7 rue du Stade 25640 POULIGNEY-LUSANS	MARCHAUX (n°2)
LOCATELLI Christophe	55 Rue du Beau Séjour 25620 TREPOT	ORNANS (n° 16)
MAGNIEN Jean-Philippe	7 Rue de la Vignotte 25250 BOURNOIS	PONT DE ROIDE (n° 12)
MOYSE Pascal	10 Chemin de la Chapelle 25800 ETRAY	VERCEL (n° 17)
NAEGELEN Fabien	12 Grande Rue 25430 ORVE	PAYS DE CLERVAL (n° 11)
NEDEY Alban	11 Rue du Doubs 25700 VALENTIGNEY	MONTBELIARD (n° 5)
NEDEY Valère	11 Rue du Doubs 25700 VALENTIGNEY	SAINT-HIPPOLYTE (n° 21)
NICOLAS Mickaël	9 Chemin du Seux 25580 GUYANS-DURNES	VALLEE DU DRUGEON (n°22)
NICOLAS Philippe	4 Route de la Maltournée 25720 PUGEY	QUINGEY (n° 14)
RENAUD Gilles	4 Rue Principale 25520 RENEDALE	MONTBENOIT (n° 23)
RENAUD Patrick	8 Avenue des Docteurs Butterlin 25110 BAUME LES DAMES	BAUME LES DAMES (n° 10)
SALVI Patrick	18 Rue Principale 25240 BREY ET MAISON DU BOIS	MONT D'OR NOIRMONT (n°25)
SERRETTE Amick	2 Rue de la Fontaine 25370 SAINT ANTOINE	MONT D'OR NOIRMONT (n°25)
VERMOT-DESROCHES Pa- trice	5 Rue du Stade 25140 FRAMBOUHANS	MAICHE (n° 20)
VERON Gérard	11 Rue de la Cour 25260 LONGEVILLE/DOUBS	L'ISLE SUR LE DOUBS (n° 4)
VUILLAMIER Fabien	1 Rue de Thulay 25310 HERIMONCOURT	HERIMONCOURT (n° 13) et ETUPES-SOCHAUX (n° 6)

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°25-2019-12-31-005 du 31 décembre 2019 sont inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié aux lieutenants de louveterie. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et mis en ligne sur le site des services de l'État dans le Doubs.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Doubs, les sous-préfets des arrondissements de Montbéliard et de Pontarlier, le directeur départemental des territoires du Doubs, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB), le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera communiquée au bureau chargé de la chasse du ministère de la transition écologique, au directeur de la police de l'OFB, à M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Doubs et aux maires du département.

A Besançon, le
le Préfet,

22 FEV. 2022



Jean-François COLOMBET,

CIRCONSCRIPTIONS DE LOUVETERIE DU DOUBS 2020-2024

